



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

PAC

Question écrite n° 43337

Texte de la question

M. Leonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur les vives préoccupations des amis des animaux quant aux conditions d'élevage des veaux dans des caisses individuelles. Il lui demande de lui préciser l'état actuel de la réglementation quant à cet élevage qui paraît s'éloigner d'une recherche de la qualité de la viande et de l'environnement naturel qui s'attachent à la vie des animaux, d'autant que ce système d'élevage aurait été condamné par le Comité scientifique vétérinaire de l'Union européenne. Dans cette perspective, il lui demande de lui préciser s'il envisage de nouvelles dispositions réglementaires relatives à l'élevage des veaux dans des conditions plus conformes à la nature.

Texte de la réponse

Les conditions réglementaires relatives à la protection des veaux sont actuellement définies par l'arrêté du 20 janvier 1994 précisant les dispositions du décret n° 80-791 du 1er octobre 1980 pris pour application de l'article 276 du code rural qui interdit les mauvais traitements envers les animaux. Lors du Conseil des ministres de l'Union européenne des 20 et 21 janvier 1997, une directive a été adoptée sur ce projet. Elle prévoit notamment l'interdiction des cases individuelles pour les veaux âgés de plus de huit semaines. Ces veaux devront être logés en cases collectives suivant des surfaces définies en fonction du poids des animaux. Une décision concernant l'alimentation des veaux a également été adoptée lors du comité vétérinaire permanent des 4 et 5 février 1997. Ces mesures récentes seront transposées en droit national français par un arrêté modifiant l'arrêté du 20 janvier 1994.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43337

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 septembre 1996, page 5126

Réponse publiée le : 17 mars 1997, page 1331